

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet 2019, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de Mellionnec, régulièrement convoqué, le vingt-quatre juin deux mil dix-neuf s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie José FERCOQ, le Maire.

Présents : Mmes FERCOQ, LE BOULCH, VELLY, ROBIC

Mrs EDY, LE NEÛN, KING, ROLAND

Absent : Mme Julie ALLANOT

Procurations : Mme Julie ALLANOT donne procuration à Mr Yoann ROLAND

Secrétaire de séance : Nicolas LE NEUN

Date d'affichage : 24 juin 2019

ORDRE DU JOUR

*Compte rendu des deux premiers ateliers publics – opération jardinier animateur en présence de
l'Atelier TERRATERRE*

1. Attribution d'une subvention à l'association Bad'Club Rostrenen
2. Achat poste informatique mairie : choix de l'entreprise
3. CCKB : répartition du nombre de siège des conseillers communautaires
4. Question diverses

DELIBERATIONS

1-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BAD'CLUB ROSTRENEEN

Madame Le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 6 juin dernier, l'assemblée souhaitait vérifier qu'il y avait bien 3 licenciés de moins de 18 ans dans l'association Bad'Club de Rostrenen. Après vérification, en effet 3 habitants de Mellionnec de moins de 18 ans ont une licence dans cette association.

De ce fait, Madame Le Maire propose donc d'attribuer 45€ à l'association Bad'Club Rostrenen, soit 15€ par licenciés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer 45€ de subvention à l'association Bad'Club Rostrenen.

Pour rappel, les subventions attribuées au dernier conseil municipal y compris la subvention pour l'association Bad'Club Rostrenen :

Associations de Mellionnec	2019
TY FILMS	250 €
APE MELLIONNEC	1 000 €
COMITÉ DES FETES	250 €
SOCIETE DE CHASSE DE MELLIONNEC	250 €
AN DRO DEL'LEVR	250 €
ST AUNY SOURCES DU SCORFF	50 €
LE POULPE	50 €
Autres associations	2019
APPMA LA PLELAUFFIENNE	50 €
Asso la Pierre Le Bigaut	150 €
KBE Kreiz Breizh Elites	50 €
RKB Radio Kreiz Breizh	25 €
Rostrenen FC (1 licencié)	15 €
Ciné Breizh Rostrenen	50 €
Athlétisme Sud 22 (1 licencié)	15 €
Ciné Roch Guémené	50 €
Poney Club de Glomel (1 licencié)	15 €
Cyclo Club du Blavet (1 licencié)	15 €
Korriganed Bro Goareg	25 €
Solidarités Paysans des Côtes d'Armor	25 €
Association Familles Rurales	25 €
Association Les Amis du Canal 22	100 €
Bad'Club Rostrenen (3 licenciés)	45 €
Association Carhaix Poher Gymnastique (1 licencié)	15 €
Les Restaurants du Cœur	25 €
La Croix Rouge	25 €
La Protection Civile 22	25 €

15 € par licencié

2-ACHAT POSTE INFORMATIQUE : CHOIX ENTREPRISE

Madame Le Maire rappelle que lors de la séance du vote du budget, le 11 avril 2019, la somme de 2000 € a été prévue au budget primitif de l'année 2019 pour l'achat d'un poste informatique à la Mairie.

Trois entreprises ont été consultées :

	BFI2 Pontivy	La Puce Informatique Loudéac	Bucodi Saint Nicolas du Pelem
Poste informatique	1029.60 € TTC	886 € TTC	1044.00 € TTC
Logiciel traitement de texte	296.40 € TTC	87.38 € TTC	276 € TTC
Main d'œuvre	144.00 € TTC (Installation logiciel Berger Levraut à distance et logiciels de base)	219.60 € TTC (Installation logiciel Berger Levraut à distance, logiciel cadastre et autres logiciels de base)	600 € TTC (N'installe pas Berger Levraut, simplement logiciels de base)
Options		Panda antivirus : 86.40 € TTC	
		Maintenance 1 an : 299.00 € TTC	
		NAS Serveur (sauvegarde en ligne, disque dur branché en réseau) : 479.00 € TTC	
TOTAL	1470.00 € TTC	2057.38 € TTC	1920.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise **La Puce Informatique de Loudéac** pour un montant de **2057.38 € TTC**. Une Décision Modificative devra alors être prise puisque le montant dépasse de 57.38 € le budget prévu à cet achat.

3 – CCKB – REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame Le Maire explique que les communes peuvent au plus tard, pour le 31 août 2019, déterminer un accord local le nombre de sièges de conseillers communautaires à répartir, soit entre 37 et 42 élus, après renouvellement du conseil municipal en 2020. Passé ce délai, la répartition se fera selon le droit commun, soit 40 élus. Le nombre de sièges que comportera la Communauté de Communes du Kreiz Breizh sera arrêté par le Préfet, au plus tard le 31 octobre 2019.

Actuellement, le Conseil de la CCKB est composé de 34 élus, cette répartition ne sera plus valide en 2020 selon les dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité le conseil municipal décide de laisser la répartition se faire selon le droit commun et donc d'attribuer 40 sièges au sein du Conseil Communautaire en 2020.

Intervention de l'atelier TERRATERRE :

L'atelier TerrAterre présente aux élus le retour des ateliers publics des 28 mai et 18 juin 2019.

→ Concernant le trajet entre le bourg et l'école, les souhaits des habitants sont présentés aux élus : sécurisation pour les piétons/vélos et ralentissement des véhicules motorisés sur la voirie au travers d'une mixité de solutions (barrières / végétalisation / plots) à choisir selon la largeur de la départementale. Un principe de cheminement sur platelage sur les portions les plus étroites est plébiscité, si toutefois l'investissement financier n'est pas démesuré.

- Les travaux seront réalisés en phase 2 par une entreprise spécialisée
- Pour permettre aux élus de mûrir leur réflexion et dans son rôle de conseil, le bureau d'étude propose de renseigner les membres du Conseil Municipal sur les prix de mise en œuvre d'un platelage.
- Pas de décision prise par le Conseil Municipal à cette étape.

→ Concernant la place de l'Eglise, le bureau d'étude rend compte des travaux/débats/retours des deux ateliers et propose un plan consensuel de l'aménagement futur qui pourrait être réalisé. Il est notamment proposé de réduire la largeur des voies pour ralentir les véhicules, matérialiser l'espace de terrasse de foll'avoine, agrandir l'espace vert devant l'église avec un principe de gradins, matérialiser des places de stationnement, intégrer des bacs fleuris pour structurer et embellir la place.

- Les travaux seront réalisés en phase 2 par une entreprise spécialisée
- Pour permettre aux élus de mûrir leur réflexion et dans son rôle de conseil, le bureau d'étude propose de renseigner les membres du Conseil Municipal sur les prix des revêtements de type terre-pierre, leur durabilité en leur indiquant des références de communes à contacter, et de proposer d'autres types de revêtements à étudier.
- Certaines propositions seront testées avec le concours des habitants
- Le Conseil Municipal valide le principe de phase test tel que proposé par le bureau d'étude
- Le Conseil Municipal valide le principe d'achat de bacs de bonne qualité qui pourront durer au-delà de la phase de test

→ Concernant l'espace public et les rues situées devant la Mairie, le bureau d'étude rend compte des travaux/débats/retours du second atelier et propose un plan issu des souhaits et suggestions des habitants. Il est notamment proposé de réduire les largeurs de voiries pour ralentir les véhicules, agrandir le parvis de la mairie, agrandir la terrasse du bar restaurant, créer un porche entre les maisons communales et la bibliothèque qui permettra aux jeunes d'attendre le car abrités, matérialiser des stationnements, agrandir et aménager légèrement le jardin devant la Mairie, l'équiper avec un peu de mobilier type banc/table/panneau d'information et d'orientation, créer un trottoir pour aller de la mairie au cimetière, matérialiser la traversée piétonne face au parvis de la Mairie, ajouter des jardinières ou bacs fleuris.

- Les travaux seront réalisés en phase 2 par une entreprise spécialisée
- Afin d'étudier la faisabilité de réduction de voirie et d'agrandissement de la terrasse, le bureau d'étude invite le Conseil Municipal à se rapprocher du département. Le bureau d'étude pourra suivre les échanges avec le département dans son rôle de conseil.

→ Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les trois ateliers participatifs à venir :

1 – le samedi 14 septembre place de l'Eglise : atelier-test : girations, tailles des jardinières, emplacement des stationnements futurs, où placer des fleurs, un arbre, jusqu'ou agrandir l'espace enherbé devant l'église seront autant de test éphémère faits avec cartons, craies, véhicules de toutes tailles et habitants. La seconde partie de la journée sera dédiée à l'organisation logistique des deux chantiers participatifs à venir.

2 – le samedi 21 septembre : atelier-chantier : marquer les places de stationnement de façon ludique, esthétique et originale avec une peinture éphémère de type bombes. Une journée de chantier supplémentaire est envisagée en fonction des besoins.

3 – le samedi 28 septembre : atelier-chantier : matérialiser l'élargissement de l'espace vert autour de l'église, embellissement avec la peinture, pose des bacs. Une journée de chantier supplémentaire est envisagée en fonction des besoins.

Pour assurer la sécurité des participants, un arrêté municipal interdisant la circulation est préconisé lors des journées test et chantier.

→ Afin de diffuser largement l'information auprès des habitants, le plan de communication suivant est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

1 – Site internet : le bureau d'étude de transmettre à Mr Le Neün des éléments de texte et visuels relatifs aux précédents ateliers participatifs, indiquant les dates et programmes des prochains ateliers tests et chantiers.

2 – Bulletin Municipal : le bureau d'étude de transmettre les mêmes éléments à Mme le Maire en vue de les intégrer au prochain bulletin. Une note proposant aux habitants de transmettre en mairie des photos anciennes du bourg sera également diffusée dans le même bulletin.

3 – Deux panneaux d'information seront réalisés par le bureau d'étude pour rendre compte des deux premiers ateliers et inviter les habitants à réagir et/ou participer aux trois ateliers à venir. Pour une installation préconisée à la mi-août, les contenus des panneaux devront être validés pour la fin juillet. La fabrication des panneaux est prise en charge par le bureau d'étude.

4 – Une affiche sera réalisée par le bureau d'étude pour inviter les habitants à participer aux trois chantiers à venir. L'impression et la pose sont à la charge de la Mairie.

5 – Un flyer à destination des jeunes sera réalisé par le bureau d'étude. L'impression et la distribution dudit flyer est à la charge de la Mairie.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition du presbytère par la SCI Le Village Coopératif
- Stations d'épuration : remplacement de 3 décolloïdeurs
- Un habitant souhaite récupérer la terre du cimetière
- Validation des plans de la grille du cimetière et la couleur